

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2026

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le deux février deux mil vingt-six à vingt heures trente sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2026

Nombre de Membres en exercice : 14

Présents : 11 - Quorum : 6 - Votants : 14 – Absents : 3 – Procurations : 3

Présents : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, Mme BARIGAULT Maryse, M. DUSSUTOUR Régis, Mme POUPIN Anne-Marie, Mme ROY Laëtitia, Mme BIZERAY Martine, M. BOIDRON Mickaël, Mme SEVERINI Françoise, ~~Mme NIVEAU Nicole~~, Mme HAIE Marie-Andrée, ~~Mme CHEVALLEREAU Marina~~, ~~Mr PICHON Laurent~~, Mr MORIN Pierre.

Absents : Mme Marina CHEVALLEREAU : Procuration à Mme Marie-Andrée HAIE ; Mme Nicole NIVEAU : Procuration à Mme Anne-Marie POUPIN ; Mr Laurent PICHON : Procuration à Mr Pierre MORIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie POUPIN

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- ⇒ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
(Remplace le compte administratif du Maire et le compte de gestion du trésorier)
- ⇒ Affectation du résultat d'exploitation de 2025
- ⇒ Vote des taux d'imposition de 2026
- ⇒ Etat annuel des indemnités des élus
- ⇒ Subventions 2026 aux associations
- ⇒ Travaux assainissement la Ronde : Frais supplémentaires
- ⇒ Création du poste adjoint technique
- ⇒ Création espace/cours délimité (chenil café)
- ⇒ Installation prise supplémentaire à l'Atelier communal
- ⇒ Installation 5 prises supplémentaires cuisine café
- ⇒ Mise en place contrat de maintenance pour les pompes à chaleurs des deux logements
- ⇒ Adhésion à AMRF – FREDON – et FONDATION DU PATRIMOINE
- ⇒ Informations et questions diverses
- ⇒ Pass Canoë
- ⇒ Abri-Vélo
- ⇒ Achat broyeur
- ⇒ Panneau signalétique Ripère

Mme le Maire demande à soustraire trois délibérations :

- ⇒ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
(Remplace le compte administratif du Maire et le compte de gestion du trésorier)
- ⇒ Affectation du résultat d'exploitation de 2025
- ⇒ Création du poste adjoint technique

Le conseil accepte.

XX

DCM 2026-01 VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année. Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Commune de Louin est composé :

- ☞ de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- ☞ de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- ☞ et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La présente délibération soumet à votre approbation le vote des taux de trois taxes précitées.

Mme le Maire rappelle les taux qui ont été votés en 2025.

- Taxe foncière sur le bâti : 31.40 %
- Taxe d'habitation : 17.45 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.56 %.

Mme le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation en 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de Mme le Maire de ne pas appliquer de hausse des taux des contributions directes lesquels se présentent ainsi pour 2026 :

- ⇒ **Taxe foncière sur le bâti : 31.40 %**
- ⇒ **Taxe d'habitation : 17.45 %**
- ⇒ **Taxe foncière sur le non bâti : 48.56 %.**

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 3 février 2026
Publication le 3 février 2026

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS
DES ELUS DE LA COMMUNE DE LOUIN

Nom et Prénom	Fonction	Indemnités brutes perçues au titre de		
		Commune	CCAVT	SMVT
NOLOT Monique	Maire	19 878.48	5 425.80	2 332.20
DIXNEUF Mathias	Adjoint	5 277.96		
BARIGAULT Maryse	Adjoint	5 277.96		
DUSSUTOUR Régis	Adjoint	5 277.96		
POUPIN Anne-Marie	Adjoint	5 277.96		

Références :

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi Engagement et proximité n° 219-1461 du 27 décembre 2019 article 93.

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année la commune doit établir un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal. Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

DCM 2026-02 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme la Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations et autres organismes, sur présentation de leur bilan annuel. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

UNC Anciens combattants	615.00 €
Club 3 ^{ème} âge	230.00 €
Richesse et protection du patrimoine	57.00 €
Union sportive de Ripère (Boules en bois)	230.00 €
ADMR Nord Gâtine	57.00 €
APE (Ecoles)	230.00 €
ACCA Louin	230.00 €
Louin Animations	230.00 €
APPMA Le Nénuphar	230.00 €
Association CLAP	230.00 €
La Ruche Louinaise	230.00 €
ADAVAP (Lutte contre les éoliennes)	230.00 €
Paroisse St Théophane Vénard	143.00 €

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 3 février 2026
Publication le 3 février 2026

DCM 2026-03 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LA RONDE :
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2024-39 du 3 juillet 2024 par laquelle le conseil avait accepté la réalisation des travaux d'assainissement dans la village de la Ronde pour un montant de 41 815.40 € HT, soit 50 178.48 € TTC.
(Travaux réalisés par l'entreprise COLAS).

En cours de chantier, des travaux non prévus ont été nécessaires, ce qui a entraîné des frais supplémentaires.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à la somme de 19 827.80 € HT.

Mme le Maire demande aux conseillers d'accepter ces travaux qui seront réglés à l'entreprise COLAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE les travaux supplémentaires pour la somme de 19 827.80 € HT.
MANDATE Mme le Maire pour régler la facture.

Imputation budgétaire 615232.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 3 février 2026
Publication le 3 février 2026

DCM 2026-04 AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE EXTERIEUR POUR LES CHIENS
DU CAFÉ

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande formulée par les gérants du café concernant l'aménagement d'un espace à proximité du café afin de permettre à leurs 4 chiens de profiter de l'extérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte cette demande qui fera l'objet d'une convention signée des deux parties dans laquelle seront évoqués les matériaux utilisés, le plan sur lequel sera notifié un abri couvert, l'entretien régulier, le lieu exact de l'implantation

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 février 2026
Publication le 5 février 2026

DCM 2026-05 INSTALLATION ELECTRIQUE À L'ATELIER COMMUNAL

Mme le Maire fait part à l'assemblée que l'employé communal a construit son propre établi (l'ancien n'étant pas très adapté). Suite à cette construction, celui-ci demande un éclairage adapté.

Un devis a donc été sollicité auprès de Ets MANCEAU. Il s'élève à la somme de 680.29 € HT.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à cette dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE le devis des Ets MANCEAU pour le prix de 680.29 € HT.

MANDATE Mme le Maire pour lancer les travaux

Cette dépense sera inscrite au budget d'investissement – article 2131 – Opération 38

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 3 février 2026

Publication le 3 février 2026

DCM 2026-06 TRAVAUX ELECTRIQUES SUPPLEMENTAIRES : CUISINE DU CAFE

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par les nouveaux gérants du café concernant l'aménagement électrique de la cuisine. (Manque important de prises, de disjoncteurs différentiels)

Un devis a donc été sollicité auprès de Ets MANCEAU. Il s'élève à la somme de 1 665.70 € HT.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à cette dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix POUR et une ABSTENTION :

ACCEPTE le devis des Ets MANCEAU pour le prix de 1 665.70 € HT.

MANDATE Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Cette dépense sera inscrite au budget d'investissement – article 2132 – Opération 38

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 3 février 2026

Publication le 3 février 2026

DCM 2026-07 CONTRAT DE MAINTENANCE POMPES A CHALEUR DES DEUX LOGEMENTS D ECOLE

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat de maintenance pour les pompes à chaleur de deux logements d'écoles. Un devis a été fait avec l'entreprise MEUNIER (Ets qui a installé les pompes à chaleur).

Le contrat est établi pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. La redevance annuelle s'élève à 194.21 € TTC par logement pour l'année 2026. Ce montant fera l'objet d'une révision chaque année au moment du renouvellement de l'abonnement.

Mme le maire demande aux membres du conseil de donner son avis pour la mise en place de ce contrat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTE le contrat établi par Meunier pour le prix de 194.21 € TTC par logement pour 2026, révisable chaque année.

MANDATE Mme le Maire pour signer le contrat d'abonnement.

Cette dépense sera prélevée en section de fonctionnement – article 6156

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 3 février 2026
Publication le 3 février 2026*

DCM 2026-08 ADHÉSIONS 2026

Mme le Maire propose d'adhérer à :

☞ l'Association des Maires des Deux-Sèvres (ADMR79) – Prix de l'adhésion pour 2026 : 119.00 €

☞ La Fondation du patrimoine : La cotisation s'élève à 200.00 €

☞ FREDON (Lutte contre les nuisibles) : Adhésion 2026 : 60.97 €

☞ Centre Régional Résistance et Liberté : Adhésion 2026 : 30 €

Mme le Maire indique que ces adhésions seront renouvelées tacitement.

.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 3 février 2026
Publication le 3 février 2026*

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Parc éolien de Louin : Avis du Conseil d'Etat : La Société EOLISE fait appel

Ancien café situé 3 Grand'Rue : Un permis de démolir a été déposé.

Les travaux d'entretien des cèdres situés à côté de la Mairie débuteront le 19 février 2026.

Le secrétaire de séance
Mme Anne-Marie POUPIN

Mme le Maire
Mme Monique NOLOT

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
DCM 2026-01	FINANCES LOCALES : Vote des taux des contributions directes	7-2 Fiscalité
DCM 2026-02	FINANCES LOCALES : Subventions aux associations	7-5 Subventions
DCM 2026-03	COMMANDE PUBLIQUE : Travaux d'assainissement la Ronde : Frais supplémentaires	1-1 Marchés publics
DCM 2026-04	FONCTION PUBLIQUE : Création d'un espace chenil pour le café	3-5 Autres actes de gestion du domaine public
DCM 2026-05	COMMANDE PUBLIQUE : Installation électrique à l'atelier communal	1-1 Marchés publics
DCM 2026-06	COMMANDE PUBLIQUE Travaux électriques supplémentaires : Cuisine du café	
DCM 2026-07	COMMANDE PUBLIQUE Contrat de maintenance pompes à chaleur des 2 maisons d'école	
DCM 2026-08	COMMANDE PUBLIQUE Adhésions 2026	